

Bilan des dialogues de gestion 2021 du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture »

1) Calendrier et organisation des dialogues de gestion

Les 18 dialogues de gestion stratégiques se sont tenus à l'été en présence, dans la quasi-totalité des régions, des préfets et des responsables des programmes 215 (SG), 206 (DGAL) et 149 (DGPE). Ils ont permis d'aborder les priorités du ministère pour 2022, de faire un point sur l'exécution des politiques menées dans les régions en 2021 et leurs perspectives pour 2022. Effectifs et plan de relance ont été au cœur des échanges. L'ensemble des préfets et des directeurs d'administration centrale ont salué la forte mobilisation des équipes sur les aides de crise et le plan de relance.

22 dialogues de gestion techniques ont complété l'exercice entre le 5 octobre et le 17 novembre pour le programme 215 : 16 en visioconférence, 5 en présentiel à Paris (Hauts-de-France, Normandie, Grand-Est, Bretagne et Ile-de-France) et un sur site, en Bourgogne-Franche-Comté. Tous les directeurs, à l'exception de 3 d'entre eux représentés par leur adjoint, ont participé à l'exercice.

Comme les années précédentes, ces dialogues de gestion ont été concomitants avec ceux de FranceAgriMer. Ils se sont articulés autour des points suivants :

- Priorités régionales 2022 et articulation avec les feuilles de route des préfets ;
- Bilan de l'exécution du programme 215 : effectifs permanents, moyens d'ajustement, crédits de fonctionnement, crédits de formation ;
- Démarche de performance autour des deux objectifs suivants : assurer la bonne adéquation des effectifs pour la réalisation des missions et maintenir et développer les compétences des personnels du ministère. (3 indicateurs nouveaux débattus : taux de rotation des agents ; taux de postes ouverts vacants non pourvus ; taux d'attractivité des postes ouverts aux deux cycles de "mobilité") ;
- Echanges sur la prénotification transmise et compléments de dotation souhaités. Pour mémoire, la notification des moyens se fait en deux étapes : une prénotification sur la base d'inducteurs communs intégrés dans un modèle d'allocation automatique et un complément accordé après dialogue de gestion pour prendre en compte les spécificités territoriales que ne peut prendre en charge le modèle ;
- Formation : bilan et perspectives.

2) Les points mis en exergue lors des dialogues de gestion technique

- Une charge de travail jugée particulièrement importante : le plan de relance et les différentes crises (grippe aviaire, gel, betteraves...) se sont ajoutés au travail quotidien. Les moyens de vacation complémentaires obtenus pour la gestion des crises (110 ETPT) ont été salués même si la notification en juin a paru un peu tardive à certains BOP. Le versement de l'aide d'urgence « gel » s'est faite dans les temps, le calendrier d'instruction et de paiement des aides de la PAC a été respecté et les objectifs d'instruction des mesures du plan de relance, atteints.
- Une difficulté croissante de recrutement dans certaines spécialités (forêt notamment) et pour les contractuels (sur moyens permanents comme sur moyens d'ajustement). De façon plus

générale le maintien et le développement des compétences sont désormais des enjeux considérés comme majeurs dans un contexte où le renouvellement des générations devient prégnant.

- Une interministérialité de plus en plus marquée des missions au sein des DDT(M), qui engendre un positionnement différent des agents du MAA (eau, lutte contre l'artificialisation des sols, équilibre sylvo-cynégétique...).
- De fortes attentes des agents sur les modalités du transfert de l'autorité de gestion des mesures non surfaciques du 2ème pilier de la PAC aux conseils régionaux et sur la volumétrie de ce transfert. Et de nombreuses questions sur l'avenir des agents du MAA en DDT(M).
- Un besoin de clarification sur les évolutions de l'organisation comptable en région.
- Des secrétariats généraux communs (SGC) créés au 1er janvier 2021 qui n'ont pas atteint leur pleine efficacité, avec une grande hétérogénéité entre territoires. Les DRAAF, et en particulier leurs secrétariats généraux, ont été très sollicités pour accompagner les SGC dans la prise en main des outils (Odissée, RenoirH, Agorha) et l'adaptation aux procédures RH (recrutement de contractuels, mobilité).
- Une très forte attente vis-à-vis de la mission confiée au CGAAER sur les missions des services déconcentrés. Sens, stratégie et visibilité à moyen terme en sont attendus.
- Une satisfaction liée à la stabilisation des effectifs en services déconcentrés.
- De nombreuses questions sur l'impact sur les services de l'annonce du comité interministériel de la transformation publique du 23 juillet dernier relative à la possibilité d'un redéploiement des effectifs, à l'initiative du préfet, entre programmes de l'administration territoriale de l'Etat dans la limite de 3%.

3) Les suites réservées au dialogue de gestion

- Une notification des moyens fin décembre qui respecte les orientations gouvernementales.
- Une volumétrie de transfert d'emplois aux conseils régionaux au titre du FEADER 2023-2027 arrêtée. Une FAQ mise en ligne et une gouvernance arrêtée.
- Une réflexion à conduire sur les contractuels.
- Les crédits HT2 mis à disposition à hauteur de 80% dès le 1^{er} trimestre 2021 conformément à la circulaire du Premier ministre du 10 mars 2021 relative à l'accélération de la déconcentration de la gestion budgétaire et des ressources humaines pour renforcer la capacité d'action de l'Etat dans les territoires
- Une réflexion à conduire le modèle d'allocation des moyens en prenant compte de l'impact de l'évolution des missions.